




AVIS DE MOTION

**PROJET RÈGLEMENT # 333-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 138 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS
DE CONSTRUCTION**

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLYNE GAGNON À L'EFFET QUE SERA PRÉSENTÉ POUR CONSULTATION ET ADOPTION LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026 À 19H30 LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 138 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION, ET EN CE SENS, UN PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2026 POUR ÉTUDE ET CONSULTATION AVANT LA CONSULTATION ET L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures normales d'ouverture ou en ligne sur le site internet officiel de la municipalité : www.chute-saint-philippe.ca

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 14 avril 2026



Éric Palement,
Directeur général et greffier-trésorier